

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 13 novembre 2023
N° CD-2023-4-8-1
N° applicatif 7447

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace a su démontrer sa capacité à répondre aux nombreux défis posés par la crise sanitaire, la crise énergétique, le risque climatique et un niveau d'inflation historique, tout en confirmant de solides fondamentaux financiers.

Au cours des trois dernières années, la Collectivité européenne d'Alsace s'est investie pour donner vie à l'Alsace institutionnelle. De par son histoire, sa géographie et sa culture, la Collectivité européenne d'Alsace inscrit naturellement son action dans la dynamique territoriale de l'espace rhénan.

Depuis sa création, la collectivité a mis en œuvre avec succès ses nouvelles compétences, à savoir la planification en matière de coopération transfrontalière, la maintenance des routes nationales, le développement du bilinguisme, ou encore, l'installation de son Conseil de développement alsacien.

Au-delà de la mise en œuvre de ses nouvelles attributions, l'action de la collectivité se poursuivra en 2024, et les années suivantes, autour de priorités fortes :

- Investir dans notre jeunesse à travers l'engagement pour la protection de l'enfance en danger à laquelle la Collectivité a consacré 792,3 M€ depuis sa création, mais également la programmation d'un plan d'investissement ambitieux de 630 M€ pour nos collèges publics. En effet, la collectivité accélère son plan de rénovation et d'adaptation des établissements au changement climatique et de création des nouvelles places sur les territoires en forte croissance (Strasbourg et Mulhouse). Par ailleurs, la collectivité soutient de

nouvelles actions éducatives à destination de notre jeunesse dédiée à l'estime de soi, la lutte contre le harcèlement scolaire, la citoyenneté, les pratiques démocratiques, ... ;

- Protéger l'environnement pour construire un futur durable et un territoire résilient en matière climatique pour les Alsaciens. La Collectivité européenne d'Alsace a présenté sa stratégie pour la transition énergétique et écologique le 20 octobre 2022. En un an, elle a décliné un grand nombre d'actions, et la mise en œuvre du plan se poursuit comme le précise la délibération du 13 novembre 2023. Cette stratégie porte 30 engagements pour 2030, pour la transition énergétique et environnementale, la préservation de nos ressources en eau, la protection de notre biodiversité, de nos espaces naturels sensibles, un plan de mobilité durable, un plan arbres, l'éducation à l'environnement de nos enfants, pour développer des outils capables de produire des énergies renouvelables en masse, ... ;

- Accompagner les acteurs associatifs, institutionnels et locaux qui font vivre l'Alsace et nos territoires, notre vie associative, notre vie culturelle et sportive, notre vie économique. Le sport particulièrement sera mis à l'honneur en 2024, à travers la participation à l'organisation des Jeux Olympiques et au passage de la Flamme Olympique en Alsace. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace est soucieuse de garantir un niveau d'équipements et de services publics nécessaires à la vie courante des habitants. C'est pourquoi elle développe des actions au plus près des territoires, en lien avec le bloc local avec laquelle elle contractualise (150 M€ pour 2023-2025) et en s'appuyant sur une offre d'ingénierie forte de 20 structures membres du réseau d'ingénierie publique alsacien (17 M€/an). La collectivité peut, en effet, s'appuyer sur son solide réseau d'acteurs, afin de documenter, analyser et co-construire des trajectoires de politiques publiques en réponse aux défis sociaux, économiques que les habitants rencontrent, et adaptées aux besoins de nos 7 bassins de vie qui présentent des réalités socio-économiques différentes. Le soutien au financement de la sécurité civile, incarnée fortement par nos sapeurs-pompiers, soumise à de nombreux défis est également un axe fort de travail de la Collectivité européenne d'Alsace, à travers l'abondement d'un fonds d'investissement à destination des SIS pour la 2ème année consécutive et une hausse du soutien en fonctionnement ;

- Investir dans la santé et l'innovation pour pallier les carences d'offres médicales sur le territoire alsacien, ainsi que protéger les personnes vulnérables. La Collectivité européenne d'Alsace au travers de l'ensemble de ses actions dans le champ de la santé publique engage près de 600 M€ par an. La crise sanitaire du Covid-19 a démontré la capacité des collectivités territoriales à apporter des réponses adaptées aux besoins en santé de la population. La Collectivité européenne d'Alsace pilote une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les Alsaciens. Elle consacrera à ce titre 3 M€ à un fonds d'investissement en santé publique sur la période 2023-2025. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et où augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens.

Pour financer ses priorités politiques, la Collectivité européenne d'Alsace est attentive à la qualité de la dépense publique.

La dépense est vertueuse :

- Quand elle contribue à réduire notre impact environnemental. Ainsi, par exemple, en 2023, la collectivité a mis en place un bonus énergie à destination des collègues ayant baissé significativement leur consommation énergétique. Les dépenses de consommation énergétiques économisées sont redistribuées sous

forme d'un bonus qui permet de financer des actions pédagogiques particulières. En 2023, 1,3 M€ de bonus énergie ont été redistribués aux collègues en réponse aux 6 M€ de dépenses d'énergie économisées ;

- Quand elle va permettre de réduire nos dépenses de fonctionnement (rénovation énergétique des bâtiments), elle génère aussi des « coûts évités » ;
- Quand elle apporte une valeur ajoutée humaine à l'action de la collectivité (politique d'insertion pour sortir les personnes de la pauvreté) ;
- Quand elle améliore la qualité du service public (proximité, délais, simplification, place de l'utilisateur) ;
- Quand elle permet de satisfaire les besoins vitaux de nos concitoyens (ressource en eau de Guebwiller grâce à la surélévation du barrage de la Lauch) ;
- Quand elle s'adapte à la réalité de chaque territoire (contractualisation) ;
- Quand elle permet de générer des recettes (panneaux photovoltaïques de Munchouse, subventions européennes et fonds nationaux) et des dynamiques de territoire (développement touristique).

La dépense est nuisible quand elle complique, contraint et éloigne l'action publique de nos concitoyens et génère du temps administratif pour nos agents au détriment du temps humain pour nos concitoyens.

Notre enjeu est d'aller à la chasse aux dépenses inutiles (simplification).

La Collectivité européenne d'Alsace fait l'objet d'une gestion rigoureuse, est assise sur des fondamentaux financiers solides, ce qui est essentiel pour conforter sa capacité à investir et à faire face à notre plan prévisionnel d'investissement. Pour autant, elle est freinée dans son efficacité, car elle n'a pas toutes les compétences nécessaires pour aborder les problématiques des Alsaciens à 360 degrés. Pour cela, elle revendique la capacité à devenir une collectivité à statut unique pour disposer de l'ensemble des capacités nécessaires à agir.

Depuis le 2 janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace incarne le retour de l'Alsace sur un plan institutionnel. Créée par la loi du 2 août 2019, elle est le résultat de plusieurs années de mobilisation politique et citoyenne et incarne « le désir d'Alsace » exprimé par les Alsaciennes et les Alsaciens, et renouvelé lors de la consultation citoyenne de 2022 (92% des votants ayant plébiscité une sortie de l'Alsace de la Région Grand Est).

Depuis sa création, il y a un peu moins de 3 ans, l'action de la Collectivité européenne d'Alsace a été primée sur plusieurs champs : la simplification des courriers (prix Territoria d'Or), le mécénat territorial (OKOTE, prix Territoria d'Argent), la transition énergétique, la biodiversité... et plus récemment au titre de la démocratie d'implication à travers son action « les testeurs de politiques publiques » (prix Territoria d'Or). Ces récompenses témoignent de la capacité de la collectivité à agir de manière innovante, et performante au service des habitants et des territoires.

Ainsi la collectivité consacre 168,7 M€ d'AP aux travaux des routes transférés par l'Etat pour maintenir un réseau routier de qualité et sécurisant, , 4,6 M€ d'AE et 1 M€ d'AP pour la mise en œuvre de son schéma de coopération transfrontalière adopté en décembre 2022, et 13,6 M€ à la stratégie en faveur du bilinguisme qui a permis la création de classes immersives publique, le développement des stages de collégiens en Allemagne, et prochainement la création de l'office publique des langues alsaciennes. Par ailleurs, le Conseil de développement alsacien, organe de consultation et instance délibérative citoyenne, a été installé en 2022.

La Collectivité européenne d'Alsace a à cœur de resserrer toujours plus le lien qui l'unit aux Alsaciens. Elle dispose pour cela d'une organisation politique et administrative territoriale unique, qui s'appuie sur 7 bassins de vie pour apporter plus de proximité dans le déploiement des politiques publiques et un service public plus proche, plus humain, plus simple, plus efficace, le Service Public Alsacien. Cette organisation territoriale permet à ce que chaque bassin de vie soit reconnu dans ses spécificités et sa valeur ajoutée au territoire alsacien : chaque bassin de vie est précieux et acteur de la dynamique de l'ensemble de l'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace a également construit un partenariat renforcé avec les communes et les intercommunalités. Ce partenariat renforcé s'appuie sur des moyens financiers et un diagnostic fin des besoins. Les priorités sont différentes selon les réalités des territoires, définies sur-mesure, avec l'assurance d'un traitement équitable pour les 7 territoires. Elle s'appuie à ce titre sur un réseau d'ingénierie publique au service des communes et des EPCI (ADHAUR-ATP, ATIP, ADIRA, ADT Alsace, ADEUS, ADIL, CAUE, AFUT, Alsabail, ...) pour un engagement financier de 17 M€ par an.

La Collectivité européenne d'Alsace est engagée fortement sur ses compétences socles - les solidarités, l'éducation, la maintenance, réhabilitation et construction des collèges, les routes départementales, la culture, ... - avec pragmatisme et détermination.

Avec un autofinancement préservé à hauteur de 150 M€ dans le cadre du projet de BP 2024, grâce à des dépenses de fonctionnement en stricte stabilité par rapport au BP 2023, et des recettes de fonctionnement qui augmentent légèrement dans le prolongement du maintien de la dynamique de fraction de TVA, la Collectivité européenne d'Alsace est en capacité de financer son ambition d'investissement d'un PPI de 3 Mds€, dont 2,2 Mds pour la mandature. C'est grâce à ses fondamentaux financiers solides, fruit d'une gestion respectueuse de l'argent des contribuables qu'elle peut développer son action sur la durée.

1. Contexte économique national et local : un ralentissement de l'économie mondiale et le retour de l'inflation	7
1.1. L'environnement européen et le cadrage financier national	7
1.1.1. Faire face à une inflation élevée bien que contenue par rapport à d'autres pays européens, et à une croissance faible	7
1.1.2. La poursuite du resserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)	7
1.1.3. La Loi de Programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 et le projet de loi de finances pour 2024.....	8
1.2. La situation en Alsace	9
1.2.1. Un taux de chômage en reflux et des indicateurs de l'économie alsacienne encourageants	9
1.2.2. Une hausse du nombre de de mineurs non accompagnés (MNA)	10
1.2.3. Un nombre de bénéficiaires du RSA en diminution, consacrant notre politique d'insertion et de contrôle	11
1.2.4. Le fléchissement du marché immobilier.....	11
2. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour les territoires	12
2.1. Investir dans la jeunesse et l'éducation	12
2.1.1. Protéger l'enfance en danger	12
2.1.2. Accompagner la jeunesse et construire le collège de demain	12
2.2. Protéger notre environnement et répondre aux défis énergétiques	13
2.2.1. Favoriser la mobilité durable.....	13
2.2.2. Accélérer la transition énergétique et la décarbonation en Alsace	14
2.2.3. Protéger l'environnement	15
2.3. Le rayonnement des territoires et de la culture alsacienne.....	16
2.3.1. Le soutien aux territoires	16
2.3.2. Le rayonnement alsacien.....	19
2.3.3. L'attractivité par le sport et par le tourisme	20
2.4. Investir dans la santé et protéger les personnes vulnérables	21
2.4.1. Investir pour la santé et l'innovation.....	21
2.4.2. Lutter contre les précarités.....	22
2.4.3. Protéger les personnes en situation de dépendance	22
3. Des équilibres financiers préservés	24
3.1. Un niveau de recettes marqué par la perte de dynamique des produits issus des DMTO 24	
3.1.1. Les recettes de fiscalité.....	24
3.1.2. Les recettes des solidarités et d'exploitation	26
3.2. Des dépenses de fonctionnement courantes maîtrisées pour mieux répondre aux urgences sociales et humaines	27

3.3.	Une capacité d'autofinancement et un niveau d'endettement sécurisés	28
3.3.1.	La capacité d'autofinancement préservée	28
3.3.2.	Un niveau d'endettement sécurisé.....	28
3.3.3.	Une programmation pluriannuelle d'investissements de 3 Mds €, dont 2,2 Mds € pour la mandature.....	30

1. Contexte économique national et local : un ralentissement de l'économie mondiale et le retour de l'inflation

1.1. L'environnement européen et le cadrage financier national

1.1.1. Faire face à une inflation élevée bien que contenue par rapport à d'autres pays européens, et à une croissance faible

- *Une faible croissance en 2023, puis un rebondissement progressif*

D'après les projections de l'OCDE, la croissance mondiale s'établira à +2,7% en 2023, avant de se redresser légèrement pour atteindre +2,9% en 2024, soit un niveau de croissance bien en-deçà du taux de croissance moyen enregistré durant la décennie qui a précédé la pandémie de COVID-19. Cette légère amélioration tient en partie à la baisse des prix de l'énergie, mais surtout aux économies de marché émergentes et à l'effet positif du rebond de la Chine suite au redémarrage complet de ses activités économiques.

Concernant la France, l'OCDE dans ses perspectives économiques de juin 2023 estime que la croissance du PIB réel devrait s'établir à +0,8% en 2023, puis à +1,4% en 2024. En effet, la hausse des prix de l'énergie, la guerre en Ukraine et les perturbations des chaînes d'approvisionnement dans le prolongement de la crise sanitaire ont freiné le rebond du PIB qui avait été rapide en 2022.

Le gouvernement français prévoit, quant à lui, dans le PLF pour 2024 une progression du PIB de +1% en 2023 et de +1,4% en 2024. Le Haut Conseil des Finances Publiques juge cette prévision « élevée ». La Banque de France fait l'hypothèse d'une prévision de croissance du PIB de +0,9% en 2023, puis +0,9% en 2024 et +1,3% en 2025.

- *L'inflation poursuivra sa baisse entamée au printemps 2023 et se normalisera à partir de 2024.*

En 2022, la guerre en Ukraine a entraîné une hausse substantielle des prix de l'énergie et de l'alimentation, alors que des tensions inflationnistes étaient déjà perceptibles dans tous les pays depuis 2021 en raison des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement résultant de la crise sanitaire.

En France, l'inflation a atteint +5,2% en 2022, soit des niveaux inconnus depuis les années 1980. Il faut remonter à l'année 1985 pour trouver un niveau de hausse des prix supérieur à +5%.

D'après le gouvernement, l'inflation devrait être de +4,9% en 2023, contre +2,6% en 2024.

Dans son avis sur le PLF pour 2024 déposé en septembre, le Haut conseil des finances publiques considère que la prévision d'inflation du gouvernement pour 2023 pour 2024 est « plausible ». Elle est toutefois affectée d'un risque de dépassement lié notamment à l'évolution récente du prix du pétrole.

1.1.2. La poursuite du resserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)

La généralisation des tensions inflationnistes dans l'économie mondiale a conduit les autorités financières de la BCE à relever fortement les taux d'intérêts au cours des derniers

mois. Ces resserrements monétaires doivent contribuer à réduire l'inflation, et ainsi à freiner la hausse des prix en Europe.

Ainsi, en septembre 2023, le Conseil des gouverneurs de la BCE a relevé pour la 10^{ème} fois d'affilée depuis juillet 2022 son taux directeur de référence, le portant à +4%, soit de +450 points de base en 1 an. Il s'agit de son plus haut niveau depuis 1999, et la création de la monnaie unique.

Ainsi les taux relatifs aux opérations principales de refinancement sont portés à +4,5% (contre +0,5% en juillet 2022), au facilité de prêt marginal à +4,75% (contre +0,75% en juillet 2022) et au facilité de dépôt à +4% (contre 0% en juillet 2022).

La Collectivité européenne d'Alsace pourra s'appuyer sur des dispositifs de financement innovants pour mobiliser de la dette à un coût qui reste maîtrisé en 2024, à savoir le contrat de financement conclu en octobre 2021 avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour financer les opérations de construction et réhabilitation des collèges pour 175 M€ et la mobilisation du programme Euro Medium Term Note (EMTN) pour lever de l'emprunt sur les marchés obligataires d'un montant plafonné à hauteur de 750 M€ sur 10 ans.

1.1.3. La Loi de Programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 et le projet de loi de finances pour 2024

- *Une maîtrise de la dépense publique partagée par toutes les administrations publiques*

En l'état du projet de PLF pour 2024, les collectivités locales sont associées à la volonté de l'Etat de s'inscrire dans une trajectoire de maîtrise des dépenses publiques, tant en termes de trajectoire financière que de qualité de la dépense.

Ainsi les collectivités locales seront incitées à participer à l'effort global, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de +0,5% à l'inflation.

La maîtrise des dépenses doit aussi s'accompagner d'un renforcement de la qualité des dépenses, notamment en finançant des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, atteindre le plein emploi et s'assurer de la compétitivité des entreprises, notamment dans le cadre du plan « France 2030 ».

La Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit bien dans cet objectif, avec un projet de BP 2024, en augmentation de +0% de ses dépenses de fonctionnement, soit bien en deçà de l'inflation projetée en 2024 (+2,4%), grâce à des efforts de gestion sur les charges courantes. Pour autant, hors évolution des coûts de l'énergie, notre projection budgétaire progresse, dès 2024, de +2%, dans le prolongement de notre accompagnement des politiques de solidarités.

- *Un nouveau « Pacte des solidarités » et France travail, des outils au service de notre collectivité pour lutter contre la pauvreté*

Le grand plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement, appelé « Pacte des solidarités », entrera en vigueur le 1er janvier 2024. Il s'agit d'un plan décliné en 4 axes et 25 mesures qui s'inscrit dans la continuité de la précédente « Stratégie pauvreté » qui s'est achevée en 2022.

A compter du 1er janvier 2024, la Stratégie Pauvreté sera remplacée par un nouveau dispositif, le « Pacte des Solidarités ». Ce pacte contient 4 axes d'intervention :

- La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, à travers le soutien à la parentalité, le déploiement des petits déjeuners gratuits à l'école, un meilleur accompagnement aux enfants mal logés et la garantie de l'accès aux loisirs et aux vacances ;
- Le retour et l'accès à l'emploi pour tous, grâce à des actions pour lever les freins périphériques (modes de garde, santé, logement, mobilité), ainsi que les freins financiers à la reprise d'activité et pour déployer les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- La lutte contre la grande exclusion et l'accès aux droits, avec le déploiement massif des démarches d'allers-vers et le renforcement du réseau des accueils sociaux pour mieux lutter contre le non recours, l'amplification de la politique de soutien à la domiciliation, un plan complet de prévention des expulsions locatives, une action résolue d'accès à la santé des plus précaires ;
- La transition écologique et solidaire pour réduire les dépenses contraintes des ménages en matière d'alimentation, d'énergie et de mobilité, grâce notamment à la montée en puissance du programme « Mieux manger pour tous », le développement des cantines à 1€ avec la mise en place d'un bonus EGALIM, le large déploiement des plateformes de lutte contre la précarité énergétique, ...

La Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit d'ores-et-déjà pleinement dans les objectifs de ce Pacte, à travers :

- Sa politique de transition énergétique qui comprend un volet social avec le souci que chaque Alsacien puisse accéder aux besoins fondamentaux, à savoir se loger, se chauffer, se nourrir, se soigner, se vêtir, s'éduquer à un prix accessible au plus grand nombre ;
- Son investissement pour les actions en faveur du retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés, et notamment le portage de l'expérimentation du dispositif « France Travail » ;
- Le déploiement d'un Service public Alsacien soucieux d'être facilement accessible pour tous les usagers, et en particulier les plus fragiles ;
- L'action sociale de proximité qui s'investit au quotidien dans la lutte contre la précarité alimentaire ;
- L'expérimentation du Laboratoire de lutte contre la pauvreté qui s'inscrit dans la volonté d'aller au plus près du terrain afin de trouver des actions innovantes, durables et adaptées aux réalités territoriales.

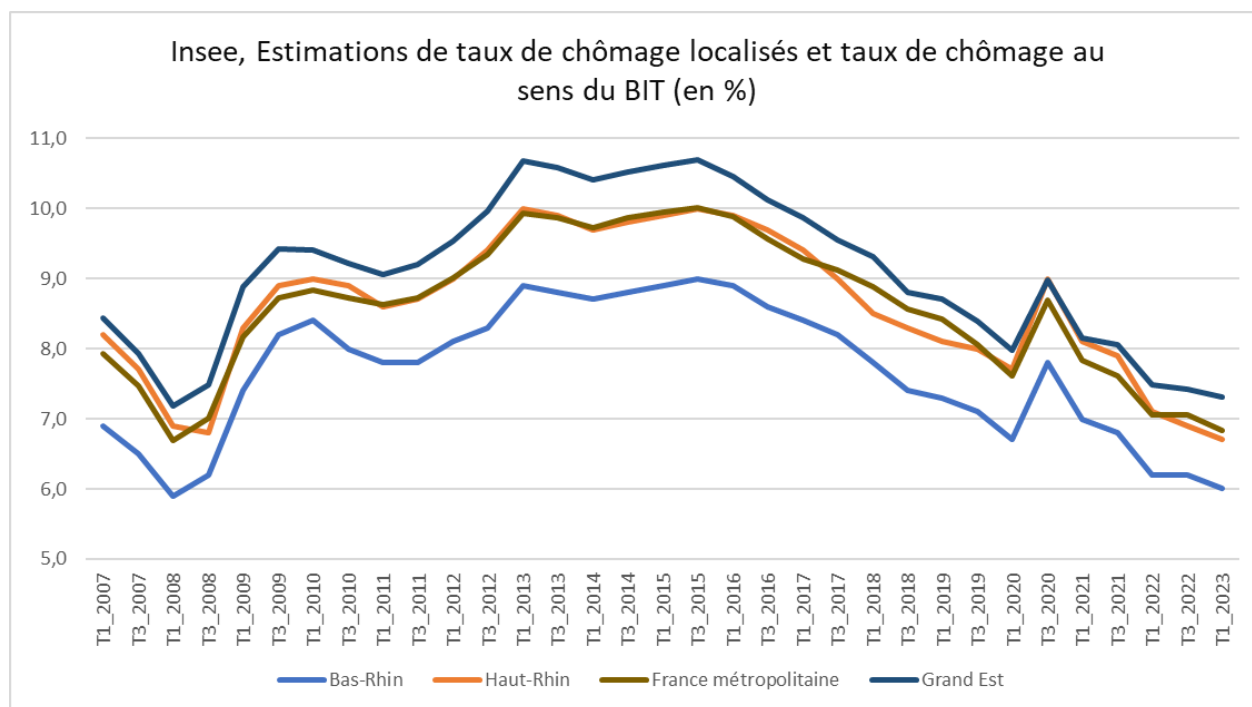
Les départements de France et la Collectivité européenne d'Alsace en son sein attendent un retour sur les 2,6 Mds € que va toucher la CNSA pour financer les politiques d'autonomie et ont sollicité le gouvernement pour que dans le « Pacte des solidarités » toute nouvelle dépense sociale soit compensée à hauteur de 50%. Les départements de France et la Collectivité européenne d'Alsace sont toujours en attente de réponse.

1.2. La situation en Alsace

1.2.1. Un taux de chômage en reflux et des indicateurs de l'économie alsacienne encourageants

En moyenne, les départements enregistrent une baisse du taux de chômage sur un an de -0,2 point entre le taux du 1^{er} trimestre 2022 (7%) et le taux du 1^{er} trimestre 2023 (6,8%) du 2^{ème} trimestre 2021, et de -1,6 point entre le 1^{er} trimestre 2019, avant-crise sanitaire, et le 1^{er} trimestre 2023.

Le taux de chômage en Alsace se situe à 6% (-0,2 point sur un an) pour le Bas-Rhin et à 6,7% (-0,4 point sur un an) pour le Haut-Rhin, soit un taux moyen de 6,4% pour l'Alsace, soit -0,4 point par rapport aux départements de France métropolitaine. Le taux de chômage du Haut-Rhin suit la courbe du taux moyen en France métropolitaine, tandis que le Bas-Rhin présente de meilleurs indicateurs.

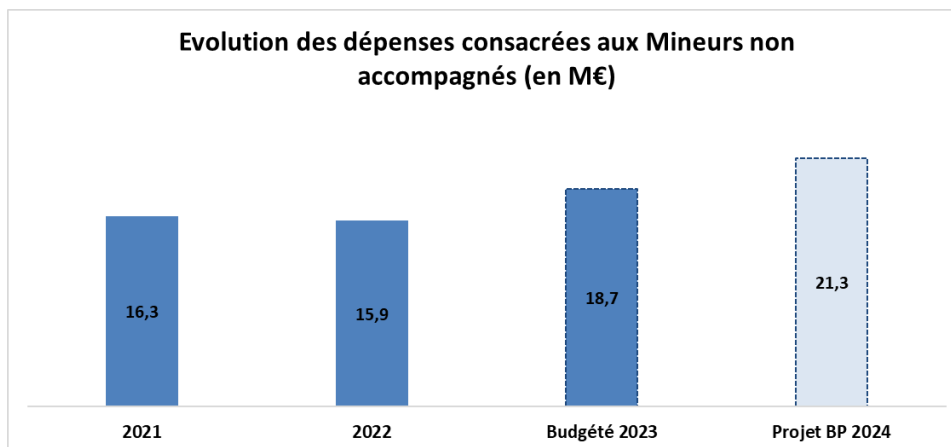


1.2.2. Une hausse du nombre de mineurs non accompagnés (MNA)

Un MNA est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, présent sur le territoire français sans être accompagné d'un adulte (titulaire de l'autorité parentale ou représentant légal).

Au 30 septembre 2022, 658 MNA étaient accueillis en Alsace (396 MNA dans le Bas-Rhin et 262 dans le Haut Rhin), contre 727 (431 dans le Bas-Rhin et 296 dans le Haut-Rhin) au 1^{er} juin 2023, soit +69 en 9 mois.

Depuis le mois de juillet 2023, on observe une soudaine accélération du nombre de MNA arrivant sur le territoire (+37% au mois de juillet 2023). La projection est de 825 MNA d'ici le 31 décembre 2023. Ainsi une nécessaire anticipation de cette croissance dans la gouvernance du dispositif va devoir s'opérer à partir de l'automne 2023.



1.2.3. Un nombre de bénéficiaires du RSA en diminution, consacrant notre politique d'insertion et de contrôle

Depuis 2021, l'évolution du nombre de foyers allocataires s'est traduite positivement, sous l'effet de la conjoncture nationale favorable et de l'investissement conséquent de la Collectivité pour orienter rapidement vers l'emploi et l'insertion les nouveaux entrants dans le RSA et soutenir des dispositifs innovants (« Emplois aidants » d'Emmaüs).

Au mois d'août 2023, le territoire alsacien comptait 39 641 foyers allocataires, en baisse de -1,5% depuis le début de l'année, de -0,1% sur une année glissante et d'une baisse de -12,8% depuis le 1^{er} janvier 2021, date de création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Plus de 6 000 foyers allocataires sont ainsi sortis du dispositif en 3 ans.

Cela s'explique par notre politique d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi et l'activité pour tous qui a permis de dynamiser et fluidifier les parcours des BrSA, de les former et de les faire monter en compétences, tout en associant cet accompagnement à une politique vertueuse du juste droit.

1.2.4. Le fléchissement du marché immobilier

La chambre des notaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin a publié au mois de mars 2023 une analyse du marché immobilier alsacien 2022.

Après des années records en termes de volume de transactions en 2020 et en 2021, l'année 2022 a vu un léger recul du nombre de transactions, en particulier à partir du 4^{ème} trimestre (le marché de l'immobilier neuf est quasiment à l'arrêt depuis la fin du 4^{ème} trimestre).

A fin septembre 2023, les produits issus des DMTO sont en nette diminution de -33,1 M€, soit -14,3 %, par rapport à fin septembre 2022. C'est la première baisse aussi importante observée à ce jour. Cette tendance baissière risque de s'accroître au regard de la crise de l'immobilier en perspective, si la collectivité n'avait pas été vertueuse dans sa gestion, c'est sa capacité à assurer les futurs projets d'investissements qui aurait été remise en question.

Au niveau national et sur les six premiers mois de l'année, les DMTO ont baissé de -17,0 % par rapport à la même période en 2022 (Gazette des Communes du 27 juillet 2023). En Alsace, à fin septembre 2023, le produit cumulé des DMTO est en diminution de -14,3% par rapport à la même période l'année dernière.

2. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour les territoires

2.1. Investir dans la jeunesse et l'éducation

2.1.1. Protéger l'enfance en danger

Concernant la protection de l'enfance, grande priorité politique du mandat, l'année 2023, a vu le déploiement de 137 nouvelles places d'accueil supplémentaires et 148 mesures en milieu ouvert, après la création de 113 places en 2022 et 87 mesures en milieu ouvert. Les 2èmes Assises de l'Enfance ont également été organisées le 6 octobre 2023.

Ce déploiement d'une offre supplémentaire s'inscrit dans le cadre du plan enfance et de ses 5 priorités. Cette stratégie consiste à relever le défi d'une prévention plus efficace, d'un meilleur accompagnement des assistants familiaux au rôle fondamental dans l'accompagnement des enfants. Elle met en relief l'enjeu de l'attractivité des métiers du social et médico-social. Mais aussi d'une évolution culturelle qui positionne les tiers proches des enfants (dignes de confiance ou bénévoles administratifs) au cœur des dispositifs de protection.

Ces efforts très significatifs soulignent l'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour cette politique publique afin de relever le défi social et sociétal qui s'impose en Alsace comme dans tous les Départements en France.

En 2024, ce sont 165 places supplémentaires qui seront créées pour répondre à la demande de placement toujours en hausse.

2.1.2. Accompagner la jeunesse et construire le collège de demain

La Collectivité européenne d'Alsace gère 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Elle affirme ses engagements autour de plusieurs axes de développement : accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté, sensibiliser à lutte contre le harcèlement, la perte de confiance en soi, le racisme et contribuer à soutenir l'ensemble des structures ou projets jeunesse qui agissent sur le territoire alsacien.

Avec 183 M€ de budget consacré en 2023 à la politique éducation, la Collectivité européenne d'Alsace marque son ambition politique pour contribuer à la réussite éducative et personnelle de chaque jeune, notamment collégien.

1 collège sur 3 est en restructuration sur le mandat, au travers d'un plan exceptionnel d'investissement de 630 M€. La collectivité accélère son plan de rénovation, d'adaptation des établissements au changement climatique des établissements et de création de nouvelles places. En 2023, ce sont 9 opérations qui sont entrées en chantier et 1 opération qui est entrée en phase études.

Dans le prolongement de notre engagement en faveur de la transition énergétique et écologique, de premiers ilots de fraîcheurs urbains ont été installés dans les collèges pour contribuer au rafraîchissement des températures locales.

Par ailleurs, l'équipement des établissements en outils numériques fait l'objet d'une attention particulière ; le numérique éducatif permet d'enrichir et de moderniser les pratiques pédagogiques et à ce titre l'infrastructure permettant des débits de connexions rapides sont privilégiés et étendus à l'ensemble des collèges publics.

2.2. Protéger notre environnement et répondre aux défis énergétiques

La préservation de l'environnement est l'affaire de tous. Ensemble, les agents de la Collectivité européenne d'Alsace et les élus se doivent de conjuguer leurs efforts.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose pour cela d'outils et de leviers d'actions :

- La commande publique pour engager la relance économique et la transition énergétique à travers notamment la déclinaison d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) délibéré en 2023 ;
- La réalisation de bilans carbone et énergétiques transversaux de l'administration pour donner une image de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone ;
- La rénovation massive de son parc immobilier (collèges, bâtiments administratifs), la mise en place de mesures de sobriété pour diminuer les besoins en chauffage/climatisation, la mobilisation de la capacité foncière pour protéger la biodiversité ;
- La mobilité et l'organisation du travail à travers le télétravail et les visioconférences, remplacement des flottes de véhicules thermiques par des véhicules électriques, la mise en place du forfait mobilité durable, ...

La stratégie de transition énergétique et écologique, « 30 engagements pour 2030 »

Présentée lors du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 octobre 2022, puis adoptée en séance plénière le 13 novembre 2023, la stratégie de transition environnementale de la Collectivité européenne d'Alsace se déploie autour de 3 axes :

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie pour contribuer à la décarbonation de notre territoire ;
- Accélérer les politiques de transition de reconquête de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique ;
- Mettre en mouvement les acteurs et les populations.

Cette stratégie a d'ores et déjà été récompensée par 2 prix nationaux au cours des derniers mois :

- Le prix « Transition énergétique » par le Journal des départements ;
- Le prix « Territoire résilient » pour les îlots de fraîcheurs urbains dans les collèges par le Groupe moniteur.

La Collectivité entend consacrer un montant de 564 M€ d'ici 2030 pour mettre en œuvre ce plan d'actions d'ambitions pour l'avenir de l'Alsace.

2.2.1. Favoriser la mobilité durable

En matières d'infrastructures routières et de mobilité, la Collectivité européenne d'Alsace investit de façon croissante dans les mobilités douces et alternatives (nouvelles liaisons cyclables, nouveaux parkings de co-voiturage pour réduire l'autosolisme...) ainsi que dans les aménagements qui améliorent la qualité de vie, au moyen de protections acoustiques par exemple, ou qui protègent la biodiversité (batracoducs, élargissement des ouvrages hydrauliques, ...).

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a d'ailleurs été récompensée de la mention spéciale du jury dans la catégorie « Continuité écologique » pour son étude menée en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est concernant l'efficacité des clôtures anticollisions pour protéger les micro-mammifères et les amphibiens des routes.

Rappelons à ce titre que la Collectivité européenne d'Alsace construit et participe à un vaste réseau de pistes cyclables (4 450 km) qui s'étoffe tous les jours. **Le plan vélo** de la Collectivité européenne d'Alsace a été adopté en 2023, à raison de 2 M€ par an et 155 M€ d'investissements pour réhabiliter et construire 1 783 km d'itinéraires cyclables d'ici 2030.

La transition énergétique de la mobilité, notamment pour la mobilité lourde, exige en conséquence une action de notre collectivité en concertation avec l'Etat et les EPCI pour développer des infrastructures le long des axes routiers. A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace entend co-organiser l'installation de dispositifs de recharge multi-énergie (électrique, hydrogène, biogaz) le long des axes structurants de la collectivité, afin de participer à la création d'un réseau routier décarboné.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace, en collaboration avec Electricité de Strasbourg et Hynamics, participe à la réalisation d'un projet de production d'hydrogène décarboné, le réseau « Alsace Hy » avec pour objectifs la production de plus de 900 tonnes d'hydrogène, à travers notamment le passage à l'hydrogène de nos bacs rhénans qui totalisent à eux seuls, une consommation de plus de 450 000 litres de diesel par an, et véhiculent annuellement plus de 2 millions de passagers, ce qui en fait des acteurs essentiels de la mobilité rhénane.

2.2.2. Accélérer la transition énergétique et la décarbonation en Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace agit sur toutes les activités qui émettent du gaz carbonique dans l'atmosphère. A ce titre, la collectivité poursuit plusieurs objectifs :

- D'ici à 2030, réduire les besoins énergétiques de -40% pour ses bâtiments en renforçant leur efficacité. Elle souhaite atteindre les 50% (100% en 2050) de couverture de la consommation par des énergies renouvelables en s'appuyant sur les ressources naturelles des territoires, le bois et la géothermie.
- Développer sa capacité à produire de l'électricité via son programme photovoltaïque.
- Effectuer des travaux de rénovation sur les grands ouvrages hydrauliques.

- *Le plan photovoltaïque des collèges et autres bâtiments*

Un plan pluriannuel d'investissement dit « plan photovoltaïque » de 17 M€ a été voté dans le Bas-Rhin en 2019 et a permis de déployer sur 4 ans des installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier de la Collectivité européenne d'Alsace.

Plus précisément, à l'occasion de la rénovation des toitures de collèges (isolation et reprise de l'étanchéité), il est systématiquement étudié l'installation de panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation électrique, le surplus de production étant revendu à un opérateur.

En 2024, les 35 collèges sur lesquels la Collectivité européenne d'Alsace s'était engagée par son 1^{er} plan photovoltaïque seront dotés de panneaux photovoltaïques (à noter que ces panneaux s'ajoutent à 5 sites déjà équipés).

Pour son 2^{ème} plan photovoltaïque, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour équiper 80 installations d'ici 2030. Par ailleurs, la ferme solaire de MUNCHHOUSE devrait être mise en service avec ENGIE en 2024.

- *La production hydroélectrique grâce à nos barrages*

En complément de l'élargissement du parc photovoltaïque, la Collectivité européenne d'Alsace diversifie la production électrique en Alsace à travers la production hydroélectrique. Le Canal du Rhône au Rhin déclassé présente à ce titre un véritable potentiel de génération d'énergie. Avec un débit constant et une hauteur de 2 mètres, les turbines installées sur ses chutes d'eau devraient permettre d'économiser l'équivalent de l'énergie consommée annuellement par un peu plus de 100 ménages dans le sud de l'Alsace. Au final, les sept turbines mises en service entre 2015 et 2018 produisent annuellement entre 1,5 et 2 GWh ce qui représente la consommation d'environ 1000 foyers domestiques (hors chauffage électrique).

- *La mise en place de SEM « Energie »*

Afin de maximiser la production des énergies renouvelables à l'échelle de l'Alsace, la collectivité va s'engager dans une réflexion entourant la mise en place de SEM consacrées aux projets de réseaux de chaleur et d'énergie renouvelable. Ainsi la collectivité pourra accompagner le développement des énergies renouvelables en mix énergétique sur le réseau alsacien en lien avec les acteurs publics et économiques du territoire, et en complémentarité avec ses différents partenaires.

2.2.3. Protéger l'environnement

Pour la biodiversité, la Collectivité européenne d'Alsace est à l'avant-garde en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, les brigades vertes et la gestion des bords de route (charte route et biodiversité). Ces innovations, voire exclusivités, témoignent de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la biodiversité, fondamentale pour préserver les ressources de demain.

Riche d'une histoire de 30 ans, la Brigade Verte a vocation à se déployer progressivement sur l'Alsace. En 2023, ce sont désormais 379 communes qui sont adhérentes, contre 333 à la création de la Collectivité européenne d'Alsace. D'ici 2030, les Brigades vertes devraient être étendues à 1 commune sur 2, ainsi que les actions d'implication à l'environnement (écodélégués, journée du bénévolat, Festiv'Arbres, etc.)

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement constitue un réseau alsacien, parmi lesquels on compte 10 Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) qui ont un rôle d'animation sur leur territoire d'action et que la Collectivité européenne d'Alsace soutient financièrement.

La Collectivité européenne d'Alsace est également compétente en matière d'Espace Naturel Sensible (ENS). A ce titre, en 2024, la construction d'un Schéma Alsacien des Espaces Naturels Sensibles permettra de fixer les orientations stratégiques de la collectivité relatives aux priorités de préservation des milieux et à leurs modalités d'exploitation, en lien avec le monde agricole notamment, et à la capacité de préemption dont dispose la collectivité au titre des ENS.

En matière d'agriculture et d'environnement, la préservation des paysages alsaciens, ainsi que la protection contre les crues, et la qualité de l'eau, nécessitent le maintien des herbages et des prairies de fauche à chaque fois que c'est possible. C'est pourquoi le soutien à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les partenariats noués avec la profession agricole, et la chambre d'agriculture en particulier, doivent permettre à la fois de favoriser l'emploi en agriculture (notamment pour les bénéficiaires du RSA), une gestion économe du foncier, la transition écologique et énergétique ainsi que l'alimentation de proximité.

A travers le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A), la collectivité apporte son expertise de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux. L'abattoir de Cernay permet à 1 500 exploitants d'assurer la transformation des produits agricoles.

Pour le climat, et notamment pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, la Collectivité européenne d'Alsace a développé **un plan arbre**. Pour mettre en valeur cet atout local, la Collectivité européenne d'Alsace a organisé les premières rencontres de la filière bois en Alsace à la fin octobre 2022. En 2023, ce sont 200 000 plants en forêts qui ont été financés par la collectivité, avec un objectif d'1 million en 2030 (108 000 nouveaux plants et 100 000 arbres régénérés).

Dans le cadre de notre stratégie de transition environnementale, il est prévu de poursuivre la promotion des projets d'agroforesterie en lien avec les collectivités locales et les acteurs agricoles pour protéger la biodiversité, ainsi que les actions de la charte Route et biodiversité par la plantation d'arbres et d'arbustes en haies le long des routes, d'engager les forêts privées dans une dynamique de plantation et de régénération, ... Il est également prévu d'intégrer aux Forêts d'avenir d'Alsace des espaces permettant de faire barrière au feu pour anticiper les risques d'incendie.

Il est proposé aux acteurs rhénans du territoire d'instituer une **Conférence des Parties (COP) Rhénane** permettant de décliner en actions concrètes, chiffrées, les objectifs à atteindre collectivement sur les enjeux de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité, du paysage et de l'énergie.

L'eau est une ressource vitale qui a façonné les paysages alsaciens. Sa préservation constitue l'un des enjeux majeurs pour nos vies, pour l'avenir. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage fortement pour une meilleure gestion des ressources en eau. Elle a ainsi souhaité partager cette problématique à l'échelle du Rhin supérieur, à travers l'organisation des premières « Assises rhénanes de l'eau » sous la forme de deux réunions d'experts et décideurs français, allemands et suisses. Les 2^{ème} « Assises rhénanes de l'eau » auront lieu en 2024.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour la préservation des zones humides, la mise en œuvre d'une politique de reconquête de la biodiversité à travers des actions menées sur les trames vertes et bleues et le maintien de la continuité écologique sur les cours d'eau. De nombreux ouvrages ont déjà été identifiés, dont l'aménagement peut s'avérer déterminant : c'est le cas de la réhabilitation du barrage de la Lauch (13,5 M€) ou de la restauration du canal de la Bruche (19,1 M€).

2.3. Le rayonnement des territoires et de la culture alsacienne

2.3.1. Le soutien aux territoires

- *Le déploiement du Service public Alsacien sur nos 7 bassins de vie*

Le Conseil d'Etat a publié le 6 septembre son rapport annuel, intitulé « L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique ».

En se plaçant **du point de vue de l'usager**, le rapport fait état du constat suivant : un « fossé » s'est creusé ces vingt dernières années entre les usagers et les services publics. **En se modernisant, l'action publique s'est éloignée de certains de ses usagers, particulièrement les plus vulnérables.** Consciente du rôle qu'elle a à jouer pour répondre à cette problématique, la Collectivité européenne d'Alsace a choisi d'offrir **un**

Service public Alsacien qui agisse en proximité, avec pragmatisme et en confiance avec les usagers, à travers :

- **L'organisation en proximité de la Collectivité** avec la création des 7 territoires d'action au bénéfice d'un Service public Alsacien plus simple, plus proche, plus humain et respectueux de l'utilisateur. Elle investit sur l'ensemble de l'Alsace en maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'éducation, de la santé, des solidarités, de l'environnement, des mobilités, de l'habitat ou encore de la culture et la préservation des ressources naturelles.
- **L'action sociale de proximité**, qui assure une présence sur tout le territoire alsacien, en milieu urbain comme rural, avec près de 200 sites d'accueil du public. Au-delà de ces sites d'accueil fixes, la Collectivité va également au-devant des usagers, par exemple en matière de santé avec l'équipe mobile santé précarité, ou encore à travers les entretiens prénataux précoces réalisés par les sages-femmes avec les femmes enceintes.
- La **simplification de l'action publique** qui se traduit notamment par les travaux en cours pour simplifier les courriers et les procédures administratives.
- **La contribution des usagers et des agents de terrain à la construction des politiques publiques** : cette participation est nécessaire pour mettre en place des actions adaptées aux besoins réels du public. Elle est déjà rendue possible dans un grand nombre de domaines, par exemple par le biais des comités d'usagers qui existent depuis plusieurs années dans le secteur du handicap, ou plus récemment avec la mise en place d'un Conseil des jeunes confiés d'Alsace, ou encore la création du Conseil de développement alsacien en 2021.
- **Le rôle central des acteurs de proximité, qu'il s'agisse des agents de terrain, des élus locaux ou des associations** : pour assurer une plus grande efficacité de leur action, ses acteurs doivent se coordonner, dès lors qu'ils interviennent sur une thématique ou un territoire commun, comme c'est par exemple le cas en matière d'insertion (Département, Région, Pôle emploi, missions locales, etc.). Par ailleurs, le rôle des agents de terrain doit être revalorisé, à la fois par un parcours de formation tout au long de leur carrière, le développement d'outils de travail et une reconnaissance matérielle accrue. Ces aspects sont tous identifiés dans le plan de travail autour de l'attractivité des métiers que mène la Collectivité.

Le Conseil de développement Alsacien

Pour appuyer et renforcer notre action de proximité, **le Conseil de développement d'Alsace** a été créé fin 2021. Il s'agit d'un espace de dialogue renforçant le lien démocratique entre les élus de la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciens et les territoires avec 2 objectifs forts :

- Etre force de proposition et d'innovation pour l'évolution des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Assurer un rôle de promotion des démarches d'implication citoyenne en Alsace, être un espace d'apprentissage et d'appropriation des actions de la Collectivité auprès de l'ensemble des Alsaciens.

Il est composé de 100 citoyens (dont 16 transfrontaliers) et de 26 représentants des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Deux modalités de saisine ont été déterminées pour porter les travaux du Conseil de développement d'Alsace :

- Le conseil pourra être saisi par le Président, Frédéric Bierry, sur différents projets relevant des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Le conseil pourra également s'autosaisir sur toute question relative à l'intérêt public local alsacien.

Rappelons que la première saisine du Conseil de développement d'Alsace s'est portée sur les relations transfrontalières de la collectivité, et la seconde, sur le rapport entre les citoyens et les élus.

La Collectivité européenne d'Alsace a été distinguée, en octobre 2023, parmi près de 200 candidatures, par le Prix Territoria Or 2023 pour sa mise en place de "Groupes de testeurs des politiques publiques" dans le cadre du Conseil du développement Alsacien.

- *Le réseau d'ingénierie publique et les contractualisations*

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des collectivités locales. Elle intervient à tous les âges de la vie au bénéfice des habitants des 880 communes d'Alsace. La cohésion et la solidarité sont l'ADN de la Collectivité européenne d'Alsace, au service de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs qui font vivre les territoires.

L'ambition commune est de préparer l'avenir de nos territoires autour d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des habitants et à leurs besoins fondamentaux. La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi adopté en date du 20 juin 2022 une **nouvelle stratégie d'accompagnement et de contractualisation** avec les territoires, à travers laquelle elle souhaite fortement impulser une dynamique de coopération, nouer des partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiels de développement, afin de répondre notamment aux défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité.

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne financièrement les territoires pour rendre réalisables leurs projets :

- D'abord au travers des politiques sectorielles dédiées, qui correspondent à une volonté forte de la Collectivité européenne d'Alsace de faire émerger des projets sur des champs particuliers (exemple : l'habitat avec la Maison alsacienne) ;
- Et ensuite par le biais de fonds dédiés aux projets des territoires, afin qu'ils soient enrichis des contributions des élus de la Collectivité européenne d'Alsace.

Quatre fonds ont vocation à être mobilisés par nos partenaires :

- Le Fonds Communal Alsace qui a pour objet de soutenir les projets locaux d'investissement indispensables à la vie locale, notamment en matière de solidarité territoriale ;
- Le Fonds d'Attractivité Alsace qui permet de financer des projets structurants pour répondre aux enjeux de transformation et de mutation du territoire ;
- Le Fonds de Solidarité Territoriale qui permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers ;
- Le Fonds d'innovation Territoriale qui permet de soutenir et cofinancer des initiatives locales à caractère innovant ayant vocation à aboutir à un futur projet d'attractivité.

En 2023, ce sont 1 000 projets qui ont été soutenus à travers ces 4 fonds pour un montant d'aides total de 34,6 M€.

Par ailleurs, la structuration du **réseau alsacien d'ingénierie publique**, fort de ses 20 structures (ADAUHR, ATIP, ADIRA, ADT, ADIL, etc.), est un pilier majeur de cette nouvelle

stratégie d'accompagnement de nos territoires. Rappelons que ce réseau à vocation à appuyer la réflexion, l'élaboration et la réalisation des projets des collectivités et porteurs privés qui œuvrent au développement et à l'attractivité du territoire alsacien. Chaque organisme membre est spécialisé dans un champ de compétences (tourisme, économie, habitat, environnement, urbanisme, archéologie et patrimoine, foncier, etc.), et collabore étroitement au sein du réseau pour apporter une réponse globale et coordonnée aux demandes de conseil et d'appui des porteurs de projets.

La Collectivité européenne d'Alsace affiche ainsi une politique volontariste par son fort engagement financier en faveur de ces structures (17 M€ par an).

2.3.2. Le rayonnement alsacien

La Collectivité européenne d'Alsace est également engagée dans le rayonnement de sa culture, de son attractivité et de son économie.

La Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le 31 mai 2021 le premier volet de la **stratégie en faveur du bilinguisme** autour de 4 axes (immersion, temps périscolaire et extrascolaire, mutualisation des moyens, visibilité dans l'espace public), affirmant ainsi sa volonté d'agir en matière de bilinguisme. La tenue des assises du bilinguisme le 28 juin 2022 réunissant l'ensemble des acteurs a permis un consensus autour de l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace de mettre en place un office public du bilinguisme, en mettant aussi l'accent hors du cadre scolaire afin de créer un environnement global favorable dans toute la société. **Cet office public de la langue régionale devrait être créé en 2024** sous la forme d'un GIP qui réunira l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, économiques, culturels mobilisés en faveur du bilinguisme. Cet office développera des actions hors champ scolaire afin de créer un environnement global donnant à la langue régionale une véritable existence sociale et culturelle.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace s'est constituée dans l'ambition d'une renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique. Ses orientations stratégiques **pour la culture et le rayonnement de l'Alsace**, adoptées en février 2022, ont pour objectif d'incarner cette ambition politique en développant la culture comme vecteur de cohésion sociale et territoriale. Porter une politique culturelle aujourd'hui, c'est également permettre à l'action publique d'apporter des réponses à des maux de la société contemporaine : l'éloignement de la science, l'affaiblissement de l'esprit critique, l'individualisme et le repli sur soi, ou encore la fragilité d'un patrimoine à sauvegarder et à transmettre.

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace entend dès 2023 et pour les années suivantes, renforcer l'accès du public local à la culture scientifique technique et industrielle ainsi qu'au patrimoine castral par une vraie politique de fidélisation visant à faire des alsaciens les ambassadeurs de leur patrimoine, tout en développant les partenariats et la mise en réseau des acteurs de ces deux secteurs.

En matière de coopération transfrontalière, les orientations concernent essentiellement la mise en œuvre du Schéma alsacien de coopération transfrontalière, avec notamment le soutien aux projets qu'il contient et le développement d'un outil de suivi, ainsi que la négociation et la validation d'une nouvelle génération de Contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne » pour la période 2024-2026.

Schéma alsacien de coopération transfrontalière

Le schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT) a été adopté le 8 décembre 2022. Il s'agit de la concrétisation du chef de filât transfrontalier de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'ambition première de ce schéma est de satisfaire les besoins fondamentaux des Alsaciens, comme se chauffer, se nourrir, se déplacer... et de garantir une haute qualité de vie aux habitants du Rhin Supérieur qui soit reconnue à l'international.

Le SACT identifie plus d'une centaine de projets transfrontaliers structurants, regroupés selon 8 thématiques répondant aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain :

- Agir pour préserver notre qualité de vie: projets énergétiques et environnementaux ;
- Bâtir des ponts pour se rejoindre: projets relatifs à la mobilité, aux déplacements et aux infrastructures de transport ;
- Se former et travailler ensemble: projets relatifs à l'économie, l'emploi et la formation professionnelle ;
- Le Rhin supérieur, la vallée de la vie: projets relatifs à la santé et la gestion de situation de crise ou catastrophe ;
- Innover pour rayonner: projets relatifs à la recherche et l'innovation scientifique, l'attractivité, le rayonnement et l'aménagement du territoire ;
- Se parler, se comprendre: projets relatifs à l'enseignement et la promotion de la langue allemande et régionale ;
- Partager notre patrimoine commun : projets relatifs à la culture, le tourisme, le sport et la jeunesse ;
- Faciliter la vie du citoyen frontalier : projets relatifs aux services et dispositifs pour les usagers du transfrontalier.

2.3.3. L'attractivité par le sport et par le tourisme

Le sport alsacien est fort de 440 000 licenciés, répartis dans 4 600 clubs, ce qui représente environ 23 licences pour 100 habitants, soit un chiffre légèrement supérieur à la France entière (22,4%). Plus de 110 comités sportifs y sont représentés, qui sont des partenaires majeurs de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2024, l'Alsace accueillera le Relais de la flamme olympique. Cet évènement est une véritable opportunité en termes de visibilité et d'attractivité de notre territoire à l'échelle européenne et internationale.

Ce partenariat prestigieux avec Paris 2024, déjà formalisé par le label « Terre de Jeux » obtenu par la Collectivité européenne d'Alsace en 2021, s'inscrit dans la continuité de l'accueil ou de l'organisation de grands évènements.

En matière d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer un développement de l'économie de proximité et du tourisme durable, résilient et solidaire qui s'inscrit dans l'espace transfrontalier avec un renforcement de la coopération entre acteurs privés et publics pour soutenir la relance et continuer à relever les nombreux défis qui se posent : compétitivité, cohésion sociale, transitions écologique et numérique, innovations et à ancrer les territoires dans une dynamique de croissance et de création d'emplois.

Un axe fort consiste à soutenir les projets structurants et infrastructures qui renforcent l'attractivité des territoires : projet d'aménagement trinational 3Land, soutien aux ports et aéroports d'Alsace...

En matière de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace continuera de s'appuyer sur les grandes filières d'excellence de la Destination Alsace (Alsace à vélo, Châteaux et cités fortifiées, gastronomie, montagne, tourisme de mémoire, bien-être, ...) tout en l'adaptant aux nouveaux enjeux : le tourisme durable, l'écotourisme et le slow tourisme, la mobilité des personnes, l'intermodalité, la répartition des flux, la recherche d'authenticité, de valeurs et de fierté par la singularité, le tourisme social et solidaire, ...

2.4. Investir dans la santé et protéger les personnes vulnérables

2.4.1. Investir pour la santé et l'innovation

La santé, en lien notamment avec la problématique de désertification médicale, est devenue une préoccupation majeure de l'ensemble des Alsaciens. La Collectivité européenne d'Alsace au travers de l'ensemble de ses actions dans le champ de la santé publique engage près de 600 M€ par an. La crise sanitaire du Covid-19 a par ailleurs démontré la capacité des collectivités territoriales à apporter des réponses adaptées aux besoins en santé de la population. La loi 3DS du 21 février 2022 a ainsi reconnu cette place en élargissant le champ des compétences des Départements en matière de santé en leur permettant de créer ou de gérer des centres de santé dans les zones en tension médicale et/ou d'apporter un soutien financier aux structures hospitalières ainsi qu'à toutes structures de santé pour favoriser l'installation de professionnels de santé. A l'instar de la grande majorité des départements, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite se saisir de ces questions au-delà de ses compétences socles en santé et se doter de moyens financiers lui permettant d'agir sur l'ensemble du territoire alsacien. En 2023, a ainsi été créé le Fonds Investissement Santé (FIS) destiné à soutenir les projets innovants et structurants s'inscrivant dans la politique de santé publique de la Collectivité Européenne d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace, de par ses missions, est en effet un acteur clé de santé publique dont les compétences permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Son action dans les domaines de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé, de la petite enfance aux séniors, influe sur les déterminants qui concourent à l'amélioration de la santé des Alsaciens à tous les âges de la vie en complémentarité des autres acteurs institutionnels ou de la société civile.

La prise en compte de la santé de façon transversale dans ses politiques publiques, de l'action sociale à l'insertion et au logement, de l'éducation et la jeunesse à l'aide sociale à l'enfance, de la culture au sport, de l'aménagement du territoire à l'environnement, permet d'agir sur l'ensemble des conditions de vie des Alsaciens contribuant ainsi à leur bien-être et bien-vivre.

La collectivité exerce pour l'Etat **des compétences déléguées** par convention dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs la collectivité compte investir dans une **stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les alsaciens**. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace soutiendra **certains projets de recherche appliquée en santé**, dont les résultats permettront une amélioration de la santé des alsaciens, et facteurs de développement économique local et de rayonnement international pour la collectivité.

Par ailleurs la Collectivité porte un **projet d'économie de la santé**, intitulé « Life Valley ». Il s'agit de s'appuyer sur les atouts de l'espace rhénan constitué d'une forte concentration d'entreprises dédiées à la recherche médicale et pharmaceutique (5 prix Nobel ; 76 laboratoires pharmaceutiques répertoriés ; 8 groupes pharmaceutiques dans le top 20 mondial ; 5 Universités ; 40 villes accueillants des sites universitaires ; 15 000 enseignants et/ou chercheurs ; 13 500 doctorants), à travers un projet de « Life Valley ».

2.4.2. Lutter contre les précarités

Concernant l'habitat, la collectivité poursuit l'objectif de résorber les inégalités d'accès au logement dans de nombreux territoires et de trouver des réponses pour le maintien dans le logement des ménages touchés par la grande précarité.

C'est un levier de la lutte contre la pauvreté dans la mesure où elle permet d'agir sur les charges des ménages : actions sur les loyers à travers le développement des logements aidés, actions sur les charges d'énergie à travers des actions favorisant la réhabilitation du logement et visant les bons comportements.

Avec le soutien de 3 280 logements financés, construits ou rénovés par an (privés et publics), la Collectivité européenne d'Alsace se pose comme un acteur majeur de l'habitat à l'échelle de l'Alsace. Avec l'extension de la délégation des aides à la pierre sur le territoire alsacien le 1^{er} janvier 2024, elle entend relever de nombreux défis qui s'annoncent : hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, pénurie de mains d'œuvre, tension sur le foncier, précarité, nouvelles mesures sur le logement accompagné.

La nouvelle politique de l'habitat doit s'inscrire autour de 5 enjeux stratégiques, dont certains sont déjà fortement portés par la Collectivité européenne d'Alsace :

- L'engagement dans la **transition énergétique de l'habitat** et des territoires : sujet majeur dans le contexte de crise énergétique actuelle,
- Le **soutien aux villes-moyennes et aux bourgs-centres** pour dynamiser les marchés immobiliers,
- La politique de **préservation du patrimoine**, pour permettre de maintenir l'attractivité résidentielle, culturelle et touristique,
- La nécessité de développer des **réponses adaptées aux besoins spécifiques** des jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap et ménages en précarité : enjeux majeurs pour la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de ses politiques autonomie et jeunesse,
- L'accompagnement des acteurs sur le **foncier** pour continuer à produire une offre de logement suffisante et à prix accessible, prioritairement en renouvellement urbain pour répondre aux enjeux du ZAN (zéro artificialisation nette), répondant aux besoins des populations locales.

Pour l'alimentation, nos collégiens bénéficient de 6 millions de repas servis chaque année pour lesquels l'utilisation de produits alsaciens et de circuits courts sont favorisés dans l'approvisionnement. 24 M€ sont investis annuellement pour aider les familles, en prenant en charge la moitié du coût de la restauration scolaire.

Par ailleurs, **la lutte contre la précarité alimentaire** constitue un axe majeur de travail pour la Collectivité européenne d'Alsace. La politique d'action sociale de proximité confirme son initiative auprès des associations, en soutenant les actions qui s'inscrivent en complémentarité et en ayant une action pro-active envers les épiceries sociales, soutenue dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté. L'expérimentation du Laboratoire de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans cette volonté d'aller au plus près du terrain afin de trouver des actions innovantes, durables et adaptées aux réalités territoriales.

2.4.3. Protéger les personnes en situation de dépendance

Cette compétence est l'une des missions clés de la collectivité dans le champ des solidarités, elle recouvre la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées (aide à domicile, hébergement, ...) et la prise en compte des personnes en situation de handicap (prestation de compensation du handicap, transport scolaire, hébergement, ...).

Concernant l'autonomie, les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité de celles lancées en 2023 :

- Améliorer la relation à l'utilisateur pour rendre un service public plus performant en direction des personnes âgées et en situation de handicap ;
- Renforcer l'aide aux aidants, en particulier dans le champ du handicap, mais également des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Le soutien des établissements accueillant les publics fragiles contre l'inflation, la revalorisation de +4% des barèmes de l'aide à domicile (APA, PCH et aide-ménagère), de +3% pour la dotation dépendance et les prix de journées des EHPAD et de +3% les dotations aux établissements du secteur du handicap ;
- Le soutien à la structuration et modernisation des services d'aide à domicile.

Par ailleurs la collectivité va également élaborer son nouveau schéma de l'autonomie 2024-2028 qui constituera sa feuille de route pour les cinq prochaines années de sa politique en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Pour l'accueil des publics fragiles, la Collectivité européenne d'Alsace consacre un budget d'investissement pour soutenir l'amélioration du bâti de nos EHPAD pour que nos aînés soient accueillis dans des conditions optimales.

3. Des équilibres financiers préservés

La Collectivité européenne d'Alsace fait le choix d'une gestion financière qui s'appuie sur des fondamentaux solides, à savoir :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement la sobriété des charges courantes ;
- L'attention portée à la qualité de la dépense et à l'efficacité des politiques publiques, ainsi que la valorisation budgétaire des économies de gestion réalisées à travers le financement d'actions ou dispositifs à haute valeur ajoutée. Par exemple, depuis 2023, la collectivité a mis en place un bonus énergie à destination des collègues ayant baissé significativement leur consommation énergétique qui permet de financer des actions pédagogiques particulières. En 2023, 1,3 M€ de bonus énergie a été redistribué aux collègues en réponse aux 6 M€ de dépenses énergie économisés ;
- Une vision pluriannuelle qui se traduit à travers notre programmation pluriannuelle des investissements (PPI) d'un montant de 3 Mds€, dont 2,2 Mds pour la mandature, pour répondre aux enjeux d'équipements alsaciens, de rééquilibrage territorial et de construction d'un territoire résilient face aux crises polymorphes ;
- Un autofinancement préservé et un niveau d'endettement maîtrisé pour préserver nos marges de manœuvre financière, et faire face aux investissements prévus.

Les prévisions budgétaires pour 2024 s'élèveraient ainsi à 2,3 Mds€ (inscriptions réelles).

Le montant total des budgets annexes est en légère diminution passant de 50,0 M€ en 2023 à 48,4 M€ en 2024 soit -1,6 M€, en raison de la diminution des coûts de l'énergie.

	BP 2023	OB 2024	PREVISIONS 2025	PREVISIONS 2026	PREVISIONS 2027	PREVISIONS 2028
Cité de l'Enfance	4 816 511,06	4 834 388,64	5 076 108,07	5 329 913,48	5 596 409,15	5 876 229,61
Foyer de l'Enfance	18 428 114,00	17 606 491,71	18 024 430,00	18 143 702,00	18 233 420,00	18 323 587,00
Laboratoire	2 487 885,00	2 587 885,00	2 587 885,00	2 587 885,00	2 587 885,00	2 587 885,00
Parc Erstein	4 805 755,00	4 987 455,00	4 647 455,00	4 587 455,00	4 587 455,00	4 587 455,00
Parc Véhicules	17 873 129,25	16 812 260,27	18 595 204,85	19 153 058,00	19 727 651,00	20 319 481,00
Energie électrique	909 500,00	898 600,00	898 600,00	898 600,00	898 600,00	898 600,00
Le Vaisseau	716 500,00	718 500,00	718 500,00	718 500,00	718 500,00	718 500,00
TOTAL	50 037 394,31	48 445 580,62	50 548 182,92	51 419 113,48	52 349 920,15	53 311 737,61

3.1. Un niveau de recettes marqué par la perte de dynamique des produits issus des DMTO

3.1.1. Les recettes de fiscalité

Les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sont principalement composées de ressources fiscales (69% des recettes réelles prévisionnelles pour 2024).

Les ressources fiscales proviennent majoritairement de la fraction de TVA et des produits issus des DMTO qui représentent respectivement 20,7% et 14% des recettes

prévisionnelles de fonctionnement pour 2024. Les ressources des départements sont ainsi très dépendantes de la conjoncture économique, puisqu'il s'agit de recettes pro-cycliques.

Rappelons que, depuis 2018, un transfert massif de TVA nationale s'est opéré de l'Etat vers les collectivités territoriales :

- En remplacement de la DGF régionale pour les régions ;
- En remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les Départements et EPCI à fiscalité propre ;
- En compensation de la suppression de la CVAE à partir de 2021 pour les régions et de 2023 pour les départements et les EPCI à fiscalité propre.

En 2023, la TVA nationale est ainsi devenue la première recette fiscale des collectivités territoriales, y compris pour la Collectivité européenne d'Alsace, bien que sa dynamique soit bien moindre qu'attendue.

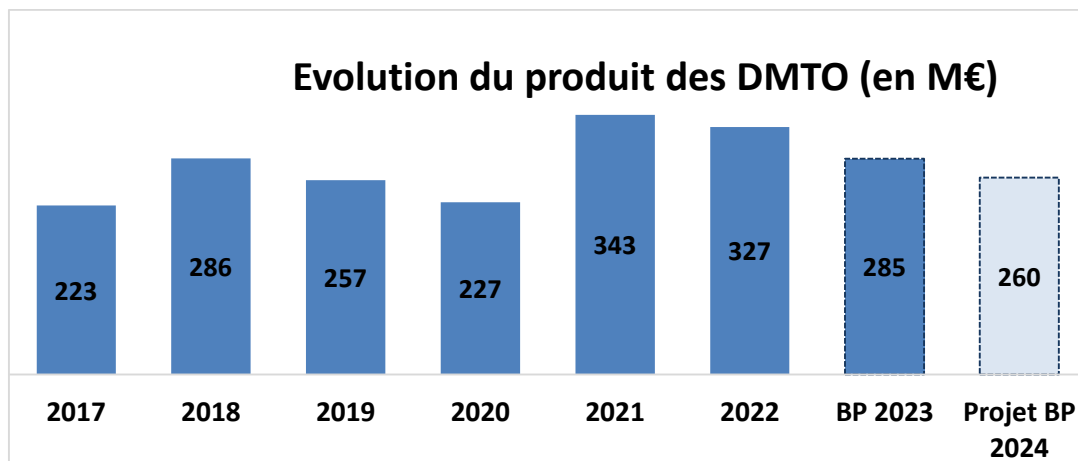
En effet, d'après les éléments annexés dans le PLF pour 2024, le taux d'évolution de la TVA révisée pour 2023 serait de +3,7% par rapport à la TVA définitive de 2022, alors qu'initialement l'évolution de la TVA en 2023 devait être proche des +5,5% - +6%.

En 2024, il est prévu de projeter le niveau de la TVA à 382 M€. Il s'agit d'une dynamique qui profite à la collectivité puisqu'elle intervient en remplacement de la taxe sur le foncier non bâti dont le montant était de 330 M€ en 2021, soit une augmentation de +52 M€ de fiscalité.

Par ailleurs, la CVAE a été remplacée en 2023 par une fraction supplémentaire de TVA. En effet, la loi de finances initiale (LFI) pour 2023 a prévu d'affecter aux départements, à compter du 1er janvier 2023, une fraction de TVA permettant une compensation à l'euro près de la perte de CVAE. Ainsi, pour les collectivités bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE, une compensation correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE pour la période 2020-2023 est prévue. Rappelons que le produit de CVAE de l'exercice 2022 était de 125 M€. Avec une projection de 143 M€ de part de TVA en remplacement de la CVAE en 2024, le gain pour la collectivité serait de +18 M€.

La trajectoire des DMTO est envisagée en baisse par rapport à la période 2021-2023. Début septembre 2023, le produit consolidé des DMTO 2023 des départements est inférieur de -18,1% en moyenne au produit 2022 (source : étude de l'association Départements de France).

En 2024, il est prévu de projeter le niveau des DMTO à 260 M€. Au regard des projections à date, l'atterrissage 2023 pourrait s'établir dans l'épure du budget 2023, à savoir 285 M€. En Alsace, à fin septembre 2023, le produit cumulé des DMTO est en diminution de -14,3% par rapport à la même période l'année dernière.



3.1.2. Les recettes des solidarités et d'exploitation

- *Les recettes en hausse de la CNSA*

Les recettes des solidarités représentent 15% des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2024.

Elles sont majoritairement composées des concours APA et PCH attendus en augmentation par rapport au BP 2023, respectivement +5,4 M€ et +2 M€, du droit à la compensation RSA et de la dotation au titre du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion en stabilité.

Les recettes liées à la contractualisation avec l'Etat concernant les stratégies enfance, pauvreté et insertion seront budgétées à hauteur de 7,7 M€ en 2024. Il s'agit de recettes de fin de programmation concernant les contractualisations 2021-2023, et de recettes d'ores et déjà projetées dans le cadre du « Pacte des solidarités ». Rappelons à ce titre que les départements de France et la Collectivité européenne d'Alsace en son sein attendent un retour sur les 2,6 Mds € que va toucher la CNSA pour financer les politiques d'autonomie et ont sollicité le gouvernement pour que dans le « Pacte des solidarités » toute nouvelle dépense sociale soit compensée à hauteur de 50%. Les départements de France et la Collectivité européenne d'Alsace sont toujours en attente de réponse.

- *De nouveaux gisements de recettes*

A partir de 2024, la Collectivité européenne d'Alsace mettra en œuvre une nouvelle politique tarifaire pour financer sa politique culturelle et scientifique à travers une nouvelle grille tarifaire adaptée aux enjeux d'attractivité touristique de l'Alsace, et de fidélisation du public alsacien.

Le Château du Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau accueillent respectivement 600 000 et 200 000 visiteurs annuels. Ce sont les deux établissements culturels les plus importants gérés en régie par la Collectivité européenne d'Alsace. Le Château du Hohlandsbourg est quant à lui propriété de la Collectivité européenne d'Alsace depuis le 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé une première marche de mise à niveau des tarifs du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg pour répondre à plusieurs objectifs :

- Renforcer la fidélisation des publics locaux,
- Encourager les visites en famille,
- Confirmer la tarification solidaire,

- Faire de ces établissements une porte d'entrée sur les réseaux partenaires de la collectivité (réseau des châteaux forts, réseau de culture scientifique, technique et industrielle).

3.2. Des dépenses de fonctionnement courantes maîtrisées pour mieux répondre aux urgences sociales et humaines

- *Des économies de gestion qui permettent de maîtriser l'évolution des dépenses de politiques publiques*

Le projet de budget 2024 présente une stricte stabilité des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2023 (+0%), dans le prolongement de la baisse des dépenses énergétiques, et grâce à un important travail d'optimisation des charges courantes.

Les dépenses d'énergie sont ainsi évaluées en diminution de -44% pour nos bâtiments hors collèges et de -40% pour nos collèges entre 2023 et le projet de BP 2024. Cela s'explique par un triple effort :

- Nos consommations sont en diminution dans le prolongement de notre engagement n°1 de la stratégie énergétique et écologique, « 30 engagements pour 2030 » : sur l'ensemble des consommations de chauffage annuelle, une réduction de -18,5% a été observée par rapport à 2010 pour les collèges. Nos consommations ont même atteint momentanément une réduction de -35% sur les mois d'hiver 2022/23 par rapport à l'hiver précédent grâce à une mobilisation forte des agents de la Collectivité européenne d'Alsace, correspondant à plus de 4 M€ d'économie d'énergie.
- La stratégie d'achat d'énergie a évolué pour s'adapter à un marché de l'énergie volatil autour de trois leviers : l'anticipation d'achat pour acheter le plus en amont possible du besoin à moindre coût, la prise de position rapide sur le marché de gros de l'électricité, et une diversification des sources d'approvisionnement.
- L'incitation de nos partenaires à faire des efforts sur leur consommation énergétique, à travers la mise en place du dispositif « bonus énergie » qui a permis de récompenser financièrement les collèges ayant réalisé des gains de consommations énergétiques (-35% de consommation à l'hiver 2023 par rapport à 2022).

Par ailleurs, la stratégie de gestion active de la dette devrait permettre de générer -0,6 M€ d'économies de fonctionnement en 2024 et les années suivantes, sous l'effet de remboursements anticipés temporaires, afin d'optimiser le coût des charges d'intérêts de la dette.

- *Les dépenses de solidarités*

A l'inverse, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur des plus fragiles qui se traduit par une hausse des dépenses de solidarités, à hauteur de +22,2 M€ entre BP 2023 et projet de BP 2024, soit +2%.

Les allocations individuelles de solidarité (AIS), en particulier du RSA, sont contracycliques et augmentent quand la croissance économique ralentit.

Pour le RSA, compte tenu du fait de l'indexation de la prestation sur l'inflation, ainsi que de la revalorisation unilatérale exceptionnelle décidée par l'Etat (+4,6%), d'une part, et grâce à la politique d'insertion de la Collectivité européenne d'Alsace qui permet une baisse

du nombre de foyers allocataires, d'autre part, l'hypothèse d'une hausse contenue à hauteur de +2% par rapport aux prévisions de dépenses 2023 a été retenue.

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA est également anticipée, sous l'effet du vieillissement de la population, mais également de la prise en compte de la hausse du SMIC, de l'augmentation des tarifs barèmes d'aide à domicile et des prix de journée dans les établissements.

La tendance nationale est à la hausse des dépenses liées à la PCH dans le prolongement d'une forte hausse des bénéficiaires (+7-8% en un an), les revalorisations successives des tarifs applicables par le gouvernement, ainsi qu'une meilleure prise en charge des handicaps psychiques, mentaux et cognitifs.

3.3. Une capacité d'autofinancement et un niveau d'endettement sécurisés

3.3.1. La capacité d'autofinancement préservée

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un programme d'investissement prévisionnel de près de 3,3 Mds € sur 10 ans décliné par priorités politiques.

La prospective financière de la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2021-2027 fait état d'une capacité d'investissement de la collectivité à hauteur de 2,2 Md€ sur la mandature, soit une moyenne d'investissement annuel comprise entre 300 et 350 M€ par an.

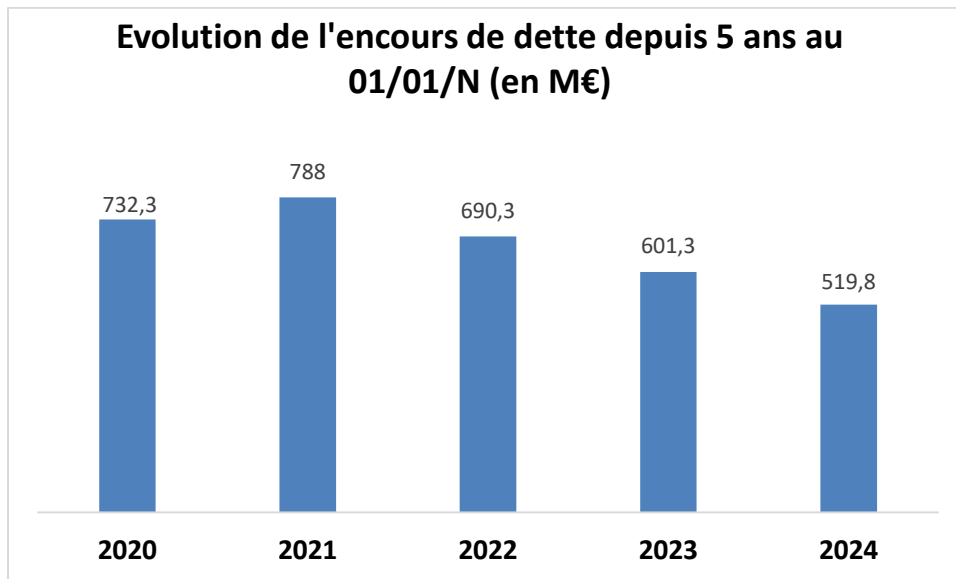
L'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace conduite à sécuriser un niveau d'épargne à hauteur de 153 M€ au projet de budget 2024. Adossé aux recettes prévisionnelles d'investissement hors emprunt (environ 80 M€) et un emprunt d'équilibre prévisionnel de près de 160 M€, il est possible de financer un plancher de 300 M€ de dépenses d'investissement en 2024.

	CA 2022	BP 2023	Projet BP 2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	1 889,6M€	1 837,9M€	1 848,0M€	1 855,0M€	1 900,0M€
Dépenses réelles de fonctionnement	1 549,2M€	1 694,8M€	1 695,0M€	1 729,0M€	1 767,0M€
Autofinancement brut	340,4M€	143,1M€	153,0M€	126,0M€	133,0M€

3.3.2. Un niveau d'endettement sécurisé

- *La dette est maîtrisée*

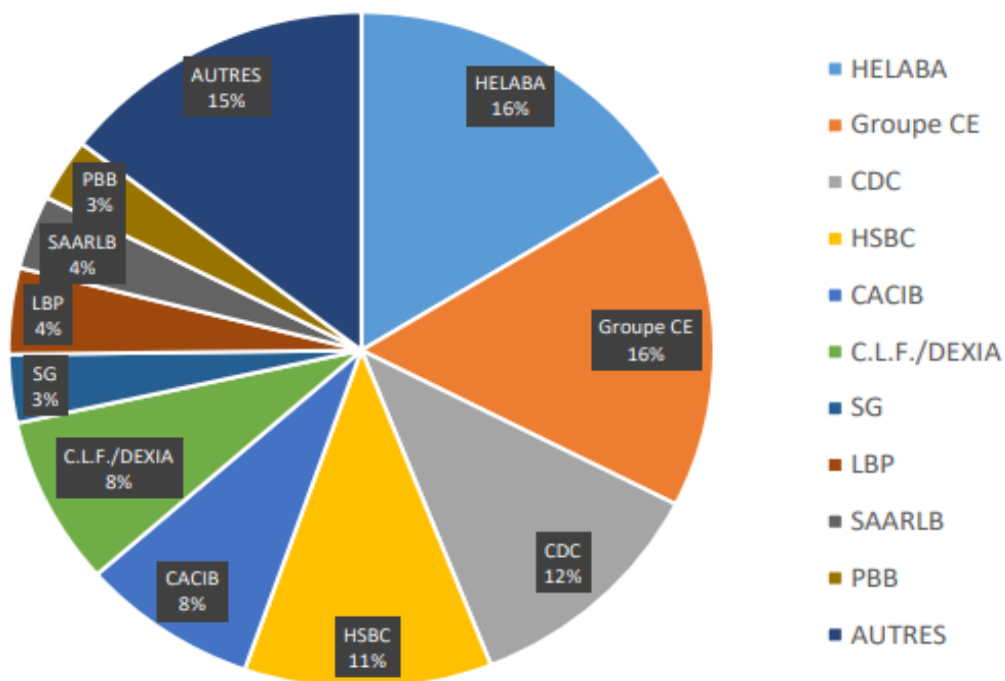
Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette s'élevait à 601,3 M€. Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 80,6 M€ et en l'absence d'une nouvelle souscription, la dette départementale s'établit à 519,8 M€ au 31 décembre 2023.



Au 31 décembre 2023, le taux moyen de la dette s'élevait à 2,3% ce qui constitue un coût de la dette performant (en augmentation de +71 points de base par rapport à la fin 2022). En effet, les indices bancaires de dette à taux variable qui étaient majoritairement bas et bien positionnés ont entamé leur croissance à la fin de l'année 2021. Par ailleurs, l'ancien stock de dette contracté principalement à taux fixe durant la période 2002-2011, contrairement aux derniers contrats, continue à générer des intérêts élevés, qui sont dorénavant au niveau du marché. Au vu de l'augmentation des taux d'intérêts, le taux moyen reste très performant.

Au global, au 1^{er} janvier 2023, la part de taux fixe est de 72,0% (contre 70,5% au 1^{er} janvier 2022, soit une hausse de la part de taux fixe de 1,6%), la part de taux variable de 27,2%, et la part des taux structurés de 0,8%.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un panel étendu de partenaires financiers, dont des partenaires institutionnels tels que la Caisse des Dépôts et Consignations (11,5%). Les autres prêteurs les plus importants sont le Groupe Caisse d'Épargne (16%), HELABA (16%), HSBC (11%), le Groupe Crédit Agricole-CACIB (8%) et Dexia (8%).



- *La capacité de désendettement*

Au regard de l'évolution de l'inflation et de ses conséquences sur nos charges de fonctionnement, et afin de préserver nos capacités d'investissement à un niveau élevé, notre capacité de désendettement maximum sera fixée à 7 années sur la période 2023-2025.

Rappelons à ce titre qu'il est communément admis que le risque financier est fixé à 10 ans de capacité de désendettement pour les Départements.

En 2021 et en 2022, la capacité de désendettement de la Collectivité européenne d'Alsace était de 1,8 années, et de 5 ans au BP 2023.

- *Diversification de la stratégie de financement*

A des fins de maîtrise de la dette, la Collectivité européenne d'Alsace mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

La stratégie de gestion de la dette s'appuie sur les lignes directrices suivantes : souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, mise en concurrence des opérations de dette et sanctuarisation d'une proportion élevée de prêts à taux fixe.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'un programme de lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant de mobiliser des fonds de manière souple et rapide qu'elle pourra utiliser en cas de besoin.

3.3.3. Une programmation pluriannuelle d'investissements de 3 Mds €, dont 2,2 Mds € pour la mandature

La projection des investissements structurants pour la collectivité est de 3 Mds € d'ici 2030 dont 2,2 Mds€ sont déjà programmés sur la période 2021-2028.

	Total 2021-2028 (en M€)
Total	2 179,1

Maintenance	649,7
Projets collège	398,4
Projets route	323
Projets Bâtiments	172,7
Habitat	123
Autonomie	37,3
Autres	475
Dont contractualisation	342

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De prendre acte de la présentation du rapport, de débattre des orientations budgétaires pour 2024 et de clôturer ce débat par un vote.
- De bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.